

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## **Décision du 28 août 2025 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux**

NOR : ECOG2524250S

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, notamment le 3° de son article 2 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Mathias MONDAMERT, chef du service économique de l'état en région à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Occitanie est nommé au titre du ministre chargé de l'industrie, membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentant de l'Etat, en tant que suppléant.

### **Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 août 2025

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY